



MARS 2025

LES AVANTAGES D'ÉLIMINER LA TRANCHE D'IMPOSITION DES REVENUS MOYENS

Par Jason Dean, avec la collaboration d'Emmanuelle B. Faubert

De nombreuses propositions fiscales ont circulé ces derniers temps, visant à alléger le fardeau financier qui continue de peser sur les ménages canadiens. Citons notamment les congés de TPS, les remboursements pour l'épicerie et les exonérations fiscales sur les pourboires à la Trump¹. Le motif politique est évident : ces mesures font la une des journaux et apportent un répit apparent aux électeurs en difficulté financière. S'il est certes souhaitable de voir les décideurs politiques agir, il est regrettable que leurs efforts ne ciblent à ce jour qu'une petite tranche de la population dans le besoin² ou qu'ils se limitent à des gestes symboliques de courte durée. Encore plus inquiétant, la classe moyenne est laissée pour compte.

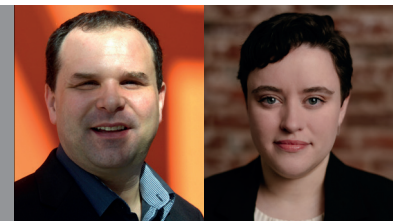
Malgré son importance économique, ce noyau composé de millions de personnes a été négligé par la politique fiscale, les laissant aux prises avec des coûts croissants. La dernière réduction de l'impôt sur le revenu dont ils ont bénéficié il y a près de dix ans n'a été qu'un mirage, puisque ce modeste allègement a été rapidement annulé par la perte de crédits d'impôt importants liés aux programmes de fractionnement du revenu, de transport en commun et de soutien aux enfants, de sorte que les familles ont finalement dû déboursier davantage³. Les épreuves de la classe moyenne canadienne sont évidentes si l'on considère l'écart avec la classe moyenne américaine. Le revenu médian pour Toronto est de 26 % inférieur à celui de Chicago, tandis que celui de Vancouver est de 39 % inférieur à celui de



Seattle⁴. Au lieu de se limiter à des solutions à court terme, la politique fiscale doit viser une réforme concrète et durable offrant un allègement généralisé de la fiscalité.

À l'approche des élections fédérales, il y a là une véritable opportunité pour un nouveau leadership en faveur de réformes fiscales durables qui évitent les solutions sensationnalistes et qui permettent au contraire de véritablement alléger le fardeau qui pèse sur la grande majorité des ménages de classe moyenne. La multiplication des remboursements, des exonérations et des crédits ne fait que compliquer davantage le code fiscal canadien, déjà très complexe. Le pays a besoin d'une approche simplifiée qui s'attaque aux augmentations punitives des taux marginaux

Cette Note économique a été préparée par **Jason Dean**, professeur adjoint d'économie au King's University College de l'Université Western Ontario et chercheur associé à l'IEDM, en collaboration avec **Emmanuelle B. Faubert**, économiste à l'IEDM. La Collection Fiscalité de l'IEDM vise à mettre en lumière les politiques fiscales des gouvernements et à analyser leurs effets sur la croissance économique et le niveau de vie des citoyens.



d'imposition, qui élimine la complexité inutile et qui récompense le travail au lieu de le pénaliser.

LES ARGUMENTS EN FAVEUR D'UNE RÉFORME FISCALE POUR LA CLASSE MOYENNE

Un code fiscal véritablement axé sur la croissance devrait minimiser les distorsions, adopter des taux marginaux raisonnables et récompenser la productivité. Notre code fiscal fait tout le contraire, en imposant des taux élevés et une progression abrupte des tranches d'imposition qui découragent le travail et créent des falaises fiscales punitives⁵. De plus, des taux marginaux élevés peuvent réduire l'assiette fiscale en poussant les travailleurs à réduire leurs heures de travail ou à trouver des moyens de contourner le système, alors que chaque dollar supplémentaire imposé coûte 2,86 \$ en perte d'activité économique⁶. Un premier pas décisif vers un code fiscal davantage axé sur la croissance consiste à s'attaquer aux taux marginaux élevés et à la progression abrupte des tranches d'imposition qui affectent la classe moyenne.

Relever ces défis exige des changements structurels. Les taux actuels, même dans la deuxième tranche, sont déjà élevés, et la forte progression d'une tranche à l'autre ne fait qu'amplifier le fardeau. Pour quiconque souhaite travailler davantage, le passage de la première à la deuxième tranche d'imposition fédérale entraîne une augmentation abrupte de 5,5 points de pourcentage, passant de 15 % à 20,5 %, si bien que chaque dollar supplémentaire gagné est d'autant moins gratifiant⁷.

Un moyen simple d'y remédier consiste à supprimer entièrement cet obstacle en fusionnant les deux premières tranches d'imposition, simplifiant ainsi le code fiscal. Concrètement, le taux de 20,5 % de la deuxième tranche devrait être ramené à 15 %, rejoignant ainsi la première tranche et créant un taux unique pour les revenus imposables allant jusqu'à 111 733 \$ (en 2024). Cela permettrait d'établir un régime fiscal à taux unique pour les personnes à faible et moyen revenus.

Cette réforme permettrait d'accomplir ce que les solutions à court terme et les politiques restrictives n'ont jamais permis d'accomplir. Elle jetterait les bases d'un allègement important pour la classe moyenne, récompenserait l'effort au lieu de le freiner, et apporterait une solution durable.

DES AVANTAGES CONSIDÉRABLES POUR DES MILLIONS DE CONTRIBUABLES

Le nivellement des tranches d'imposition faciliterait la vie de millions de travailleurs à revenu moyen et éviterait toute formalité administrative ou tout obstacle supplémentaire à l'admissibilité. Pour les quelque 8,5 millions de travailleurs qui devront porter le fardeau de la deuxième tranche d'imposition en 2024, à savoir ceux dont le revenu imposable se situe entre 55 867 \$ et 111 733 \$, il s'agirait d'un heureux changement⁸.

Comme le montre la Figure 1, l'épargne fiscale varie en fonction du revenu. Les personnes gagnant 65 000 \$ économiseraient 502 \$ et les personnes dont le revenu s'élève à 110 000 \$ économiseraient 2977 \$. Le pourcentage du revenu total économisé suit une tendance similaire, passant de 0,8 % pour un revenu de 65 000 \$ à 2,7 % pour un revenu de 110 000 \$⁹.

Le pays a besoin d'une approche simplifiée qui s'attaque aux augmentations punitives des taux marginaux d'imposition, qui élimine la complexité inutile et qui récompense le travail au lieu de le pénaliser.

Un contribuable célibataire dont les revenus s'élèvent à 83 800 \$, soit le point médian de la deuxième tranche d'imposition, bénéficierait d'une réduction d'impôt de 1,8 %, soit une diminution de sa charge fiscale de 1536 \$¹⁰. Une famille de professionnels qualifiés à deux revenus, dont le revenu imposable combiné est de 175 000 \$ – ce qui correspond au revenu moyen d'un travailleur à temps plein ayant fait des études supérieures – réparti également à raison de 87 500 \$ chacun, bénéficierait d'une économie d'impôt combinée de 3380 \$ grâce à la réduction fiscale proposée¹¹. Au total, cette réduction se traduirait par un allègement fiscal de 9,4 milliards \$, partagés par un large éventail de travailleurs à revenus moyens, soit une moyenne de 1157 \$ par contribuable¹².

TRANSFORMER LES ALLÈGEMENTS EN INCITATIONS

Les avantages du nivellement de ces taux d'imposition ne se limitent pas à une réduction de la facture fiscale. Pour les personnes qui doivent travailler davantage pour se maintenir à flot, cette

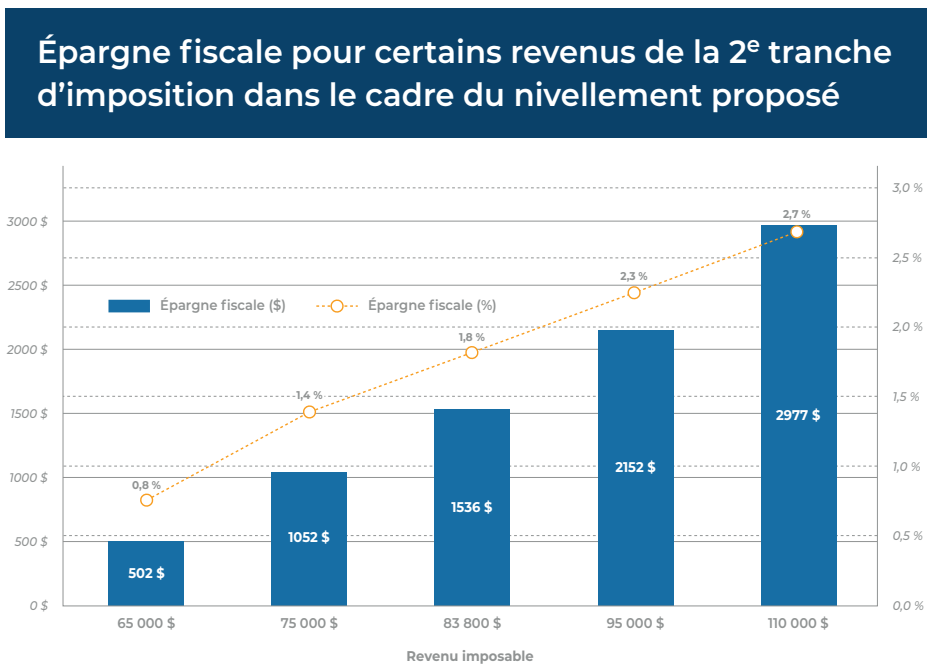
mesure offre un répit en faisant en sorte que l'effort supplémentaire en vaille réellement la peine. La modification des taux marginaux d'imposition proposée ici peut exercer une influence directe sur le volume de travail que les gens choisissent d'effectuer. Les données suggèrent que le Canada se trouve déjà du mauvais côté de la courbe de Laffer, soit au-delà du point où des taux d'imposition plus élevés commencent à réduire les bases d'imposition et à diminuer les recettes globales¹³.

Une étude américaine montre clairement que les travailleurs à faibles et moyens revenus réagissent concrètement à de telles modifications fiscales, en particulier ceux qui se situent près des seuils des tranches d'imposition, là où les incitations à ajuster l'effort de travail ou la déclaration des revenus sont les plus fortes¹⁴. Même les travailleurs à faible revenu situés près du début de la deuxième tranche, qui sont les plus susceptibles de réagir, peuvent bénéficier de la réforme, puisqu'elle élimine la hausse soudaine de l'impôt qui les attend s'ils travaillent davantage. Une légère modification de la fiscalité peut contribuer grandement à aider les travailleurs de la classe moyenne.

La Figure 2 porte sur les taux effectifs marginaux d'imposition (TEMI) fédéraux pour les personnes seules se situant dans la deuxième tranche d'imposition ou juste en dessous, au Canada et au Québec. Les TEMI mesurent la part de chaque dollar supplémentaire gagné qui est absorbée par les impôts et les réductions de crédits. Les données plus faibles du Québec reflètent simplement une réduction uniforme de l'impôt fédéral à payer après l'application de l'abattement d'impôt du Québec¹⁵. Toutefois, l'impact marginal de la réforme reste inchangé et le supplément de revenu pour les personnes qui travaillent davantage est le même dans l'ensemble des provinces canadiennes¹⁶.

Les lignes pleines de la Figure, tant pour le Québec que pour le reste du Canada, représentent les TEMI selon les taux actuels de 2024, tandis que les lignes en pointillé montrent les TEMI calculés en fonction du nivellement proposé des taux d'impo-

Figure 1



Note : Ces données sont basées sur les tranches d'imposition fédérales de 2024. Les économies d'impôt illustrées sont hypothétiques et reflètent une proposition visant à réduire le taux de la deuxième tranche d'imposition fédérale sur le revenu de 20,5 % à 15 %. Les crédits d'impôt ne sont pas pris en compte, car ils sont appliqués après le calcul des taux fédéraux. Dans les rares cas où les crédits compensent entièrement l'impôt net, un contribuable peut ne pas tirer profit de cette politique.

Source : Agence du revenu du Canada, Impôts, Impôt sur le revenu, Impôt sur le revenu des particuliers, Taux d'imposition et tranches de revenu pour les particuliers, 21 janvier 2025.

sition. Une comparaison rapide de leurs trajectoires respectives met en évidence l'importance des « falaises fiscales ». Franchir le seuil des 55 867 \$ exerce une pression notable sur les revenus de la classe moyenne, comme l'indique l'écart entre les deux lignes. La Figure montre également que le nivellement des taux peut profiter à l'ensemble des quelque 8,5 millions de travailleurs dont les revenus se situent dans la deuxième tranche d'imposition. En outre, comme nous l'avons vu plus haut, les personnes dont les revenus se situent à la limite de la tranche inférieure sont également susceptibles d'en bénéficier.

Cette réduction se traduirait par un allègement fiscal de 9,4 milliards \$, partagés par un large éventail de travailleurs à revenus moyens, soit une moyenne de 1157 \$ par contribuable.

L'un des défauts bien documentés du système fiscal canadien est la lourdeur du fardeau que

représentent les TEMI élevés¹⁷. Prenons l'exemple d'un travailleur à temps plein à faible revenu, dont les revenus avoisinent le seuil de la deuxième tranche d'imposition et qui, pour joindre les deux bouts, accepte un deuxième emploi. Pour un travailleur moyen dans cette situation difficile, ce deuxième emploi rapporterait 18500 \$ de plus, dont environ 1000 \$ devraient être versés au seul gouvernement fédéral¹⁸.

Mais en nivelant l'écart entre les taux fédéraux, nous ferions de réels progrès dans l'allègement de ce fardeau, en permettant aux travailleurs de conserver une plus grande partie de leur salaire et en leur offrant une plus grande incitation à travailler davantage, à prendre un deuxième emploi ou à faire des heures supplémentaires sans que des hausses soudaines viennent grignoter leurs revenus. Ces mesures s'inscrivent également dans le cadre d'un mouvement plus large en faveur d'un code fiscal véritablement axé sur la croissance, dans lequel des taux simplifiés et moins élevés peuvent favoriser la productivité et élargir l'assiette fiscale globale, au lieu de pénaliser le pilier même de l'économie.

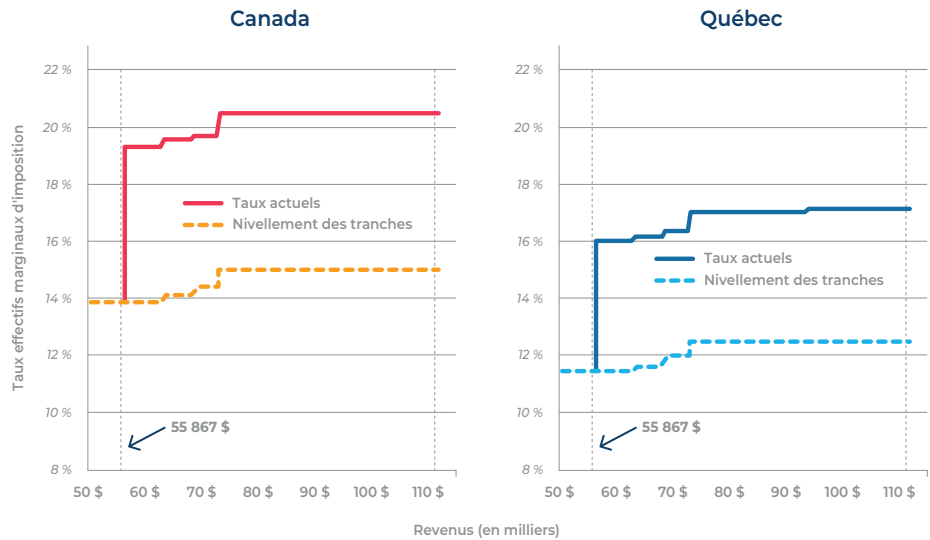
Les données suggèrent que le Canada se trouve déjà au-delà du point où des taux d'imposition plus élevés commencent à réduire les bases d'imposition et à diminuer les recettes globales.

UNE RÉFORME SIMPLE, MAIS EFFICACE

D'un seul coup, la consolidation des deux premières tranches fédérales en un taux unifié de 15 % permettrait de remettre de l'argent dans les poches de millions de contribuables de la classe moyenne, d'éliminer les pénalités élevées qui freinent les incitations au travail et de réduire la complexité inutile du code fiscal canadien. Avec

Figure 2

Impact du nivellement proposé des tranches d'imposition fédérales sur les taux effectifs marginaux d'imposition (TEMI) en 2024



Note : Les taux effectifs marginaux d'imposition (TEMI) mesurent l'impôt supplémentaire payé sur chaque dollar additionnel de revenu gagné pour un déclarant célibataire sans autres déductions ou revenus d'investissement. Ces calculs tiennent compte du montant personnel de base de 2024, des cotisations obligatoires au RPC/AE (ou au RRO/RQAP au Québec), de la prestation pour les travailleurs canadiens et (pour le Québec) de l'abattement fédéral de 16,5 %. Dans le cadre de la politique proposée de « nivellement des tranches », la deuxième tranche d'imposition fédérale (20,5 % sur les revenus compris entre 55 867 \$ et 111 733 \$) est éliminée, ce qui permet d'appliquer le taux de 15 % à l'ensemble de cette fourchette.

Source : Calculs de l'auteur.

un manque à gagner fiscal estimé à 17,9 milliards \$ (en 2022), cela ne représente que 3,8 % du budget fédéral de 470 milliards \$ pour la période 2022-2023¹⁹. Un changement modeste certes, mais un rare répit pour les oubliés de la classe moyenne et un investissement stratégique là où c'est important. Si l'introduction d'une telle mesure d'un seul coup se révèle trop difficile sur le plan fiscal ou trop risquée politiquement, les décideurs politiques pourraient opter pour une mise en œuvre progressive, en réduisant le taux de 3 points la première année et de 2,5 points la deuxième, par exemple, ou en l'étalant sur trois ou quatre ans.

Cette réforme contribuera également à réduire l'écart avec les Américains, qui peuvent demeurer plus longtemps dans les tranches d'imposition inférieures. Alors que les Canadiens sont soumis à un taux de 15 % dès la première tranche, les Américains bénéficient de taux moindres allant de 10 % à 12 % pour les revenus inférieurs à 47150 USD (66 898,50 CAD) pour les célibataires, et de 12 % pour les couples mariés déclarant

conjointement des revenus inférieurs à 94 300 USD (133 800,64 CAD)²⁰.

Le Canada est passé du 24^e au 31^e rang mondial en matière de compétitivité fiscale des particuliers en 2024, tandis que les États-Unis ont progressé du 22^e au 17^e rang²¹. Cet écart croissant fait ressortir le besoin pressant d'une véritable réforme fiscale, une priorité que les nouveaux dirigeants doivent se fixer avant que la situation ne s'aggrave. L'adoption d'une structure plus

simple et plus uniforme pourrait non seulement améliorer notre classement et stimuler les incitations au travail, mais aussi renforcer la capacité du Canada à retenir et à attirer des talents qualifiés. Un code fiscal plus concurrentiel renforcerait la résilience économique à long terme, en soutenant la croissance des salaires et en permettant au Canada de demeurer une destination de choix pour l'investissement et l'innovation.

RÉFÉRENCES

- John Rustad, «John Rustad Calls for Abolishing Taxes on Tips: Supporting Hardworking British Columbians in the Hospitality Industry», Conservative Party of British Columbia, Communiqué de presse, 4 octobre 2024.
- Au Canada, la proposition de supprimer l'impôt sur les pourboires et les heures supplémentaires ne concernerait que 15 % de la population active. Cette donnée inclut 8 % des travailleurs rémunérés pour les heures supplémentaires. Statistique Canada, Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion, octobre 2024.
- La deuxième tranche a été abaissée de 22,0 % à 20,5 % à compter du 1^{er} janvier 2016. Ministère des Finances Canada, «Le gouvernement du Canada annonce une baisse d'impôt pour renforcer la classe moyenne», Communiqué de presse, 7 décembre 2015; Charles Lammam, Jason Clemens et Hugh MacIntyre, «Canadians—there was no middle-class tax cut», Institut Fraser, 30 avril 2018.
- Ben Eisen et Joel Emes, «Comparing Median Employment Income in Large Canadian and American Metropolitan Areas», Institut Fraser, août 2023, p. 7.
- TaxTips.ca, Canada 2025 and 2024 Tax Rates & Tax Brackets, consultée le 15 février 2025.
- Bev Dahlby et Ergete Ferede, *What Are the Economic Costs of Raising Revenue by the Canadian Federal Government?* Institut Fraser, avril 2022, p. 3.
- TaxTips.ca, *op. cit.*, note 5.
- Voir le Tableau 1 dans l'Annexe sur le site Internet de l'IEDM.
- Il peut sembler que les personnes aux revenus les plus élevés de cette tranche bénéficient davantage de cette réduction, étant donné qu'elles réalisent des économies d'impôt plus importantes en termes absolus. Toutefois, cela découle naturellement de la structure d'un système d'imposition marginale, dans lequel une réduction de taux s'applique proportionnellement à l'ensemble des revenus à l'intérieur d'une tranche. Cette proposition ne modifie pas la nature progressive du système fiscal, puisque les taux marginaux continuent d'augmenter avec le revenu dans les différentes tranches. Elle réduit simplement la charge fiscale à l'intérieur de la deuxième tranche, ce qui permet aux personnes à revenus moyens de conserver une plus grande partie de leurs revenus sans que le système devienne régressif.
- La deuxième tranche en 2024 couvre une fourchette allant de 55 867 \$ à 111 733 \$, avec un revenu imposable médian de 83 800 \$. La portion supérieure à 55 867 \$ est de 27 933 \$, ce qui, multiplié par la réduction du taux de 5,5 %, se traduit par une économie estimée à 1 536 \$.
- Calculs de l'auteur. Statistique Canada, Tableau 98-10-0412-01 : Statistiques du revenu d'emploi, selon la profession, le principal domaine d'études et le plus haut niveau de scolarité : Canada, 30 novembre 2022.
- Voir les Tableaux 2-5 de l'Annexe sur le site Internet de l'IEDM pour une ventilation détaillée des économies d'impôts et des pertes de recettes estimées dans le cadre de la politique proposée.
- Daniel J. Mitchell, «Canada's Laffer Curve Lesson: Government Collects Less Revenue from High-Income Earners after Trudeau Tax Hike», Foundation for Economic Education, 10 janvier 2019.
- Emmanuel Saez, «The effect of marginal tax rates on income: a panel study of 'bracket creep'», *Journal of Public Economics*, vol. 87, nos 5-6, mai 2003, p. 1255.
- L'abattement d'impôt du Québec est une réduction de 16,5 % de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers pour tous les déclarants du Québec. Il existe parce que le Québec administre son propre système d'impôt sur le revenu et choisit de ne pas participer à certains programmes fédéraux, contrairement à d'autres provinces où le gouvernement fédéral perçoit à la fois l'impôt fédéral et l'impôt provincial. Gouvernement du Canada, Ministère des Finances Canada, Transferts fédéraux aux provinces et aux territoires, Abattement d'impôt du Québec, 16 septembre 2019.
- Les TEMI fédéraux et provinciaux combinés ne sont ni calculés ni représentés dans la Figure. Les impôts provinciaux s'appliquent séparément en plus des taux fédéraux, sans interaction directe entre les deux, et ne feraient qu'échelonner les TEMI. L'impact marginal de la politique reste donc inchangé d'une province à l'autre, et l'inclusion des taux provinciaux n'apporterait que peu de valeur ajoutée.
- Philip Bazel, *Marginal Effective Tax Rates for Working Families in Canada*, Institut Fraser, avril 2024, p. 1.
- Calculs de l'auteur. Jason Dean et Renaud Brossard, «Joindre les deux bouts, deux boulots à la fois : un congé fiscal pour les Canadiens face à la hausse des coûts», IEDM, Note économique, janvier 2024.
- Voir les Tableaux 2-5 en Annexe sur le site Internet de l'IEDM pour une ventilation détaillée des estimations des économies d'impôts et des pertes de recettes. Gouvernement du Canada, *Budget 2023, Un plan canadien : une classe moyenne forte, une économie abordable, un avenir prospère*, 28 mars 2023, p. 206.
- Internal Revenue Service, Federal income tax rates and brackets, 13 février 2025.
- Alex Mengden, *International Tax Competitiveness Index 2024*, Tax Foundation, 21 octobre 2024, p. 3.

L'IEDM est un think tank indépendant sur les politiques publiques, avec des bureaux à Montréal, Calgary et Ottawa. Par ses publications, ses apparitions dans les médias et ses services consultatifs aux décideurs politiques, il stimule les débats et les réformes des politiques publiques en se basant sur les principes établis de l'économie de marché et sur l'entrepreneuriat. Les opinions émises dans cette publication ne représentent pas nécessairement celles de l'IEDM ou des membres de son conseil d'administration. La présente publication n'implique aucunement que l'IEDM ou des membres de son conseil d'administration souhaitent l'adoption ou le rejet d'un projet de loi, quel qu'il soit. Reproduction autorisée à des fins éducatives et non commerciales à condition de mentionner la source. IEDM © 2025

910, rue Peel, bureau 600, Montréal (Québec) H3C 2H8 T 514.273.0969
150, 9^e Avenue SW, bureau 2010, Calgary (Alberta) T2P 3H9 T 403.478.3488
170, avenue Laurier Ouest, bureau 716, Ottawa (Ontario) K1P 5V5